

## Plan d'études cadre master psychomotricité

**Domaine :** *Travail Social*

**Filière :** *Psychomotricité*

### 1. Intitulé de module : Séminaire d'intégration thématique 2 \_ M6 2023-2024

**Code :** T.PM.SO354.206.F.19

**Type de formation :** Master

**Niveau :** module de base

**Type :** module principal

**Caractéristiques :** module obligatoire

**Organisation temporelle :** 2<sup>ème</sup> semestre du MSc en Psychomotricité

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5

**Langue principale d'enseignement :** Français

### 3. Pré-requis

### 4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe de formation *Approches théoriques et méthodologie*. Il permet aux étudiant-es de s'inscrire dans une perspective de projet ainsi que de renforcer leur appropriation des théories et modèles qui sous-tendent l'intervention en psychomotricité en les mobilisant.

Objectifs d'apprentissage :

- Concevoir, présenter et évaluer un projet portant sur une situation clinique, une demande ou une problématique individuelle ou de groupe en psychomotricité.
- Documenter les fondements de la psychomotricité dans l'étude de cette situation
- Discuter la situation clinique en prenant en compte la méthodologie et le rôle des thérapeutes en psychomotricité.

Compétences cibles<sup>1</sup> :

- 1) Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes  
→ **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
- 2) Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes  
→ **2a** : Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle
- 4) Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des bénéficiaires  
→ **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

<sup>1</sup> se référer au référentiel de compétences présenté dans le plan d'étude cadre  
Fiche module \_ M6\_MScPM\_SP24

- **4c** : Mettre en œuvre des conditions de collaboration propices à l'écoute, au partage d'idées, à l'implication des partenaires et à la gestion des situations délicates ou de conflit
- 5) Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
- **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession
- **5c** : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires
- 6) Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société
- **6b** : Contribuer à l'évolution de la profession et des connaissances en utilisant des méthodes de recherche et des modèles scientifiques actualisés
- 7) Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés
- **7a** : Participer au développement de la profession par la diffusion des pratiques fondées et des résultats de l'innovation professionnelle
- **7c** : Structurer ses interventions et maîtriser la communication orale ainsi que les différentes formes d'écrits

L'étudiant-e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

## 5. Contenu et formes d'enseignement

Le module est organisé autour de la thématique *Démarche de projet*. Il familiarise les étudiant-es à la méthodologie de projet dans la perspective d'élaborer et de présenter un projet en psychomotricité ainsi que l'analyse de ses résultats.

Les contenus abordés dans les enseignements permettent :

- d'intégrer plus finement les grands axes de la méthodologie d'intervention en psychomotricité à partir de l'expérience de certains médias qui lui sont spécifiques : les objets polyvalents, le jeu, l'espace et le temps, l'expression du corps mais aussi les processus de symbolisation et la relation ;
- d'étudier les notions de base de la démarche de cycle de projet et les outils de conception utilisés en gestion de projets comme réponse à une commande, formulée ou non : l'identification du contexte, la planification avec la finalité, les objectifs, les activités/moyens, la réalisation et l'évaluation.

Le module articule cours en présentiel, travaux pratiques (partenariat avec une crèche), travail encadré et travail personnel durant lesquels les enseignant-es soutiennent la réflexion des étudiant-es à propos de la conception de projets orientés sur l'intervention en psychomotricité.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Concernant cette présence à l'école, elle est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

Le module est validé par une note suffisante entre A et E, à l'évaluation composée d'un rapport individuel, un rapport en sous-groupe et une présentation orale individuelle. Les

directives de travail et les conditions d'évaluation sont communiquées aux étudiant-es au début du module.

L'étudiant-e doit obtenir au minimum 60% des points pour valider le module. Si l'étudiant-e obtient moins de 60% des points totaux, alors la note donnée est F.

L'implication dans l'ensemble des activités du module et dans la réalisation du portfolio est requise. Lorsque celle-ci fait défaut du point de vue des coordinatrices du module, l'étudiant-e peut être convoqué-e à un entretien afin d'évaluer et de régulariser la situation.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant-es sont tenu-es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent les enseignant-es informé-es.

En cas d'absence justifiée ou non, correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant-es concerné-es ou les coordinatrices de module.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

## 7. Modalités de répétition

L'étudiant-e qui obtient la note F à l'évaluation doit la répéter. La répétition est définie par les coordinatrices du module en collaboration avec les enseignant-es concerné-es, et vise les mêmes objectifs d'apprentissage.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation, elle ou il est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

## 8. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre dans les enseignements et sur la plateforme Moodle, ou en cours par les enseignant-es.

## 9. Enseignant-e-s

- Délia Danesin-Démarest (Méthodologie d'intervention en psychomotricité ; Cycle de projet en psychomotricité)
- Aymone Kaenzig (Méthodologie d'intervention et projet en psychomotricité)
- Gemma Gebrael Matta (Méthodologie d'intervention en psychomotricité)

Coordinatrices du module : Délia Danesin-Démarest & Aymone Kaenzig

Descriptif validé par la responsable de filière, février 2024